

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

15

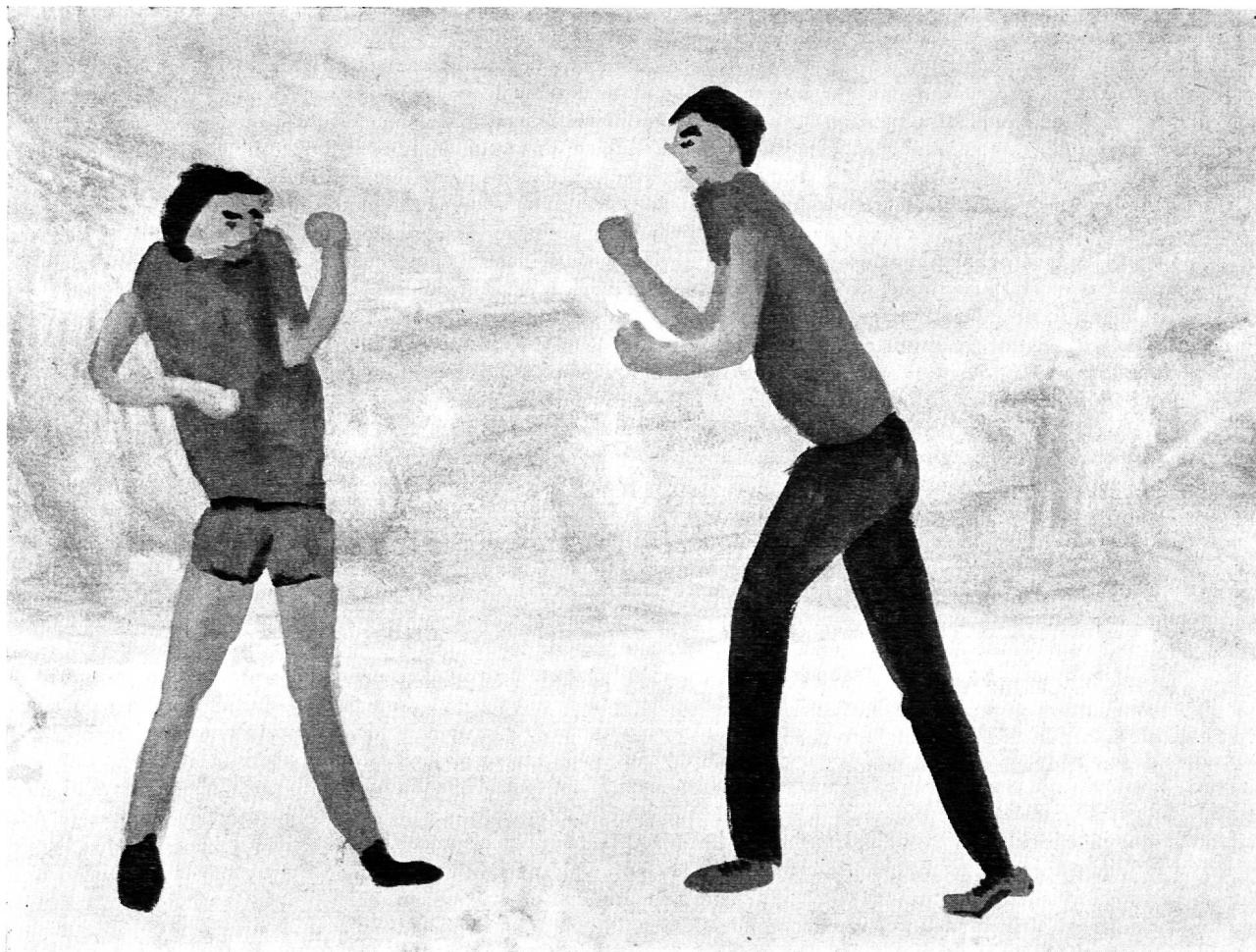
Montreux, le 1^{er} mai 1970

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Une portative de rêve...



**modèle
dès
Fr. 278.—**



L'HERMES 3000 satisfait les plus exigeants — à la maison, en voyage, au bureau, partout ! Racée, elle réunit sous un faible volume les perfectionnements essentiels d'une grande machine. Margeurs volants brevetés „Flying Margins” ®, tableau de commandes groupant les touches de service, économiseur de rubans, etc.

HERMES SA

bureau complet

Mais l'Hermes 3000 possède bien d'autres qualités encore !
Demandez-en une démonstration à votre agent Hermes :

HERMES
3000

1002 - Lausanne
3, rue Pépinet
Tél. 22 22 22

LA FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE
A GENEVE
engagera un

directeur d'internat

pour son futur foyer du chemin de Gilly (Grand-Lancy/Geneve), qui sera inauguré en 1971 et accueillera 60 enfants d'âge scolaire répartis en 3 sections (cas sociaux surtout).

Nous demandons :

- formation, titres et expérience en rapport avec la fonction (maîtrise des problèmes pédagogiques et administratifs, sens des relations sociales et professionnelles) ;
- nationalité suisse ;
- l'engagement d'un couple — avec partage déterminé des responsabilités — est souhaité.

Nous offrons :

- situation stable et avantages sociaux d'une fondation de droit public ;
- travail indépendant en collaboration avec l'administration centrale de la fondation ;
- logement en villa, à proximité de l'institution.

Engagement : octobre-novembre 1970 ou date à convenir.

Dès sa désignation, le futur directeur aura la possibilité de participer aux travaux d'organisation de l'institution.

Renseignements et offres de service (manuscrites, avec curriculum vitae, photographie, références et préférences de salaire), s'adresser à :

Secrétariat général de la Fondation officielle de la jeunesse, bd de Saint-Georges 34, 1205 Genève.
Téléphone (022) 24 63 08.

L'assemblée générale

des Mûriers Ecole de Mémise

est convoquée pour le

samedi 9 mai 1970, à 15 heures, à l'Ecole de Mémise à Lutry (vis-à-vis du Garage du Léman, côté lac).

ORDRE DU JOUR

- Opérations statutaires
- Changement de nom de l'association
- Divers

L'assemblée générale sera suivie d'une visite de la maison.

Le comité

Congrès SPR 1970

La Chaux-de-Fonds

Il est temps de s'inscrire au moyen du BV inclus

C'est dans six semaines, les 13 et 14 juin, que se déroulera notre 32^e Congrès. Depuis le début de l'année, le comité responsable vous présente chaque quinzaine cette manifestation. Nous espérons que le relatif éloignement de La Chaux-de-Fonds ne sera pas un élément de poids face au programme que nous vous proposons :

Samedi 13 juin

9 h. 30	Salle de musique	Ouverture du Congrès Discussion du rapport « Formation continue » Banquet
13 h. 30	Maison du peuple	Concert
16 h. 30	Salle de musique	« La Double Migration de Job Cardoso », création par le « Théâtre populaire romand » de l'œuvre originale de Pierre Halet
20 h. 30	Théâtre	Bal et cabaret
dès 23 h.	Maison du peuple	
Dimanche 14 juin		
9 h.	Place de la Gare	Départ des excursions

Nous ne dévoilerons pas la composition du menu du banquet qui sera servi après la discussion du rapport. Signalons toutefois, et c'est important, que dans le prix sont compris : une bouteille de blanc pour cinq personnes, une demi-pichette de Beaujolais, le café et le service. Nous avons opté pour cette méthode car elle accélère le service. Ainsi, chacun pourra manger dans d'excellentes conditions et les

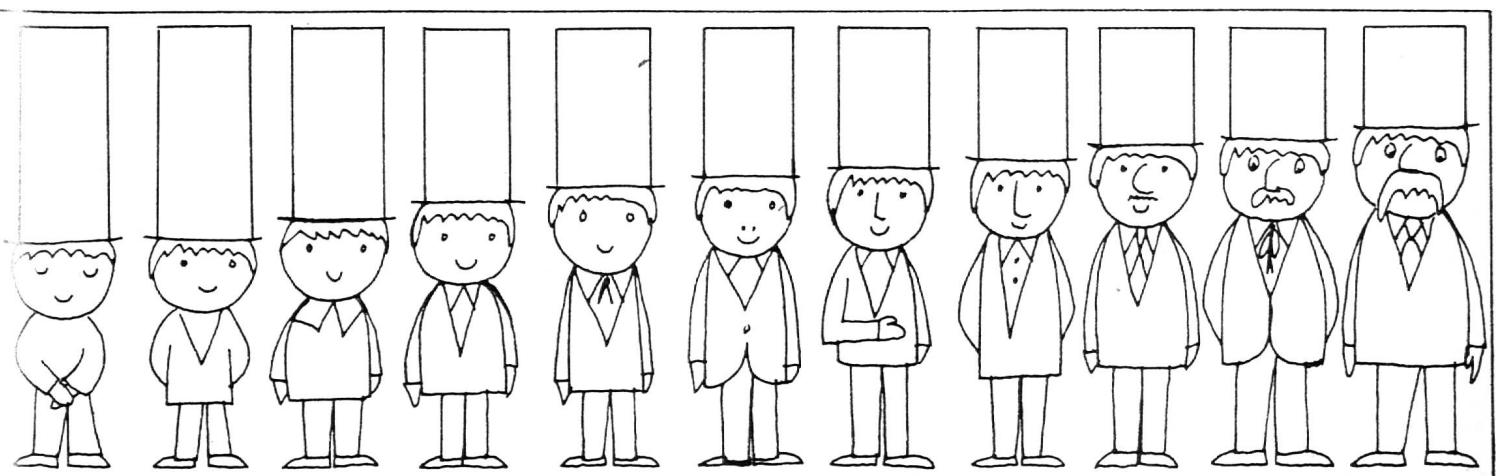
commandes supplémentaires ne seront pas interdites puisque la séance de relevée a été supprimée et que le concert sera récréatif...

Rappelons que, pour les excursions, la variante A prévoit une promenade au Saut-du-Doubs, avec cinquante minutes de marche, un repas inclus dans le prix et une promenade sur les crêtes du Jura. Quant à la variante B elle permettra de visiter le Château des Monts, musée d'horlogerie, en lieu et place de la promenade au Saut-du-Doubs. Chacun se retrouvera donc pour le repas de midi et nous passerons tous l'après-midi ensemble.

Quant au logement, le prix s'entend bien entendu par nuit et par personne, petit déjeuner, taxes et service compris. Il va de soi que La Chaux-de-Fonds ne peut pas offrir à chaque participant une chambre individuelle. Si l'équipement hôtelier est d'excellente qualité, il n'en demeure pas moins que les chambres à un lit ne sont pas suffisantes. C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous grouper déjà lors de votre inscription avec l'un de vos amis. Ainsi, aucune surprise. Sur le talon du bulletin de versement, il est prévu trois nuits. Celle du 12 au 13 peut être utile aux auteurs d'amendements et aux délégués SPR. Celle du 14 au 15 aux invités.

Dès que nous aurons reçu votre bulletin de versement — si les possibilités offertes au recto du bulletin ne suffisent pas — téléphonez au responsable — nous vous enverrons par retour du courrier votre carte de fête, le programme et les renseignements utiles.

Au plaisir de vous voir nombreux à La Chaux-de-Fonds.
Commission presse, information, réception, logement :
Jean-Claude Leuba
Abraham-Robert 39, La Chaux-de-Fonds
Téléphone (039) 3 77 50



comité central

CONGRÈS ANNUEL DE LA NUT

Eastbourne, 28 mars au 2 avril 1970

La conférence annuelle de la National Association of Teachers (NUT) s'est déroulée à Eastbourne durant la période pascale, ainsi que le veut une tradition établie de longue date.

Elle réunissait plus de 2000 délégués ainsi que de nombreux représentants des associations d'enseignants de Grande-Bretagne, d'Irlande et du continent. La SPR y est invitée tous les quatre ans.

UNE TRÈS GRANDE ASSOCIATION

La NUT comprend plus de 250 000 membres, c'est de loin la plus forte association d'enseignants de Grande-Bretagne, l'une des plus importantes d'Europe.

Elle groupe essentiellement les maîtres et maîtresses du degré primaire d'Angleterre et du Pays de Galles mais est ouverte également aux professeurs secondaires. Ceux-ci appartiennent cependant pour la plupart à un syndicat parallèle, celui des licenciés (environ 40 000 membres).

Il existe encore une association dissidente, celle des school-masters. Seuls les hommes peuvent s'y affilier, les statuts interdisant formellement aux femmes d'en faire partie.

J'ai tâché de me renseigner sur les causes de cette discrimination qui nous paraît choquante.

Les membres de cette société estiment que la grande majorité des institutrices manquent de combativité et sont trop naturellement soumises aux autorités en place. Les femmes, disent-ils, redoutent d'employer les moyens adéquats pour faire triompher leurs revendications, la grève par exemple.

La NUT vient pourtant de terminer un arrêt de travail de sept semaines, suivi aussi bien par les maîtresses que par les maîtres.

LES STRUCTURES

La NUT est dirigée par un bureau exécutif de 42 membres, dont seul le secrétaire général est à plein temps. Celui-ci jouit d'ailleurs, par la force des choses, d'un pouvoir quasi discrétionnaire.

Le président de l'association, comme le secrétaire général, sont nommés par ce même bureau exécutif. Les modes d'élection choisis pour ces nominations se traduisent par un renforcement de l'exécutif au détriment du législatif et de la base. Très souvent, m'a-t-on déclaré, les membres connaissent peu ou mal les candidats à l'exécutif qu'ils sont appelés à désigner, candidats proposés par les dirigeants de l'association. Il y a par conséquent très peu de changements, d'une année à l'autre.

Les jeunes, les collègues de la base se sentent très mal représentés. Sur les 42 élus de l'exécutif, presque tous sont des directeurs d'école, ceux-ci ayant davantage le temps et la possibilité de se consacrer au travail syndical. La moyenne d'âge des délégués et des dirigeants est en général élevée, il faut avoir milité de très longues années dans les sections régionales avant d'être appelé à une responsabilité sur le plan national.

Cette structure permet peut-être de mieux comprendre le caractère assez conservateur de cette association ainsi qu'un certain désintérêt, quand ce n'est pas du désenchantement, manifesté par les membres.

LES PRÉOCCUPATIONS ESSENTIELLES

1. Les salaires

Ils sont encore relativement bas, dans tout le pays. Même après la victoire importante remportée récemment de haute lutte, un instituteur débutant ne gagne que 980 livres par an ! (max. 1720). La NUT revendique une augmentation générale de 38 % et se déclare prête à utiliser les moyens extrêmes pour obtenir satisfaction cette année encore.

2. Les effectifs des classes

Il est courant d'avoir plus de 40 élèves dans une classe. On a même cité, au congrès, des effectifs de 46, 48 élèves, dans certaines régions.

Les délégués ont décidé d'exiger l'abaissement des effectifs à 35 élèves, maximum, pour la rentrée de septembre et à 30 élèves dès 1971.

Le principe d'une grève tournante, affectant tout d'abord les centres les plus défavorisés, a été approuvé en vue de briser certaines résistances.

3. Les conditions de travail

L'Union lutte également avec énergie pour améliorer les conditions de travail des enseignants, qui sont encore loin d'être satisfaisantes, le plus souvent. Les maîtres sont astreints à effectuer de nombreuses heures supplémentaires, cela sans contrepartie (surveillance lors des repas pris à l'école, prise en charge des équipes sportives, etc.).

La NUT revendique aussi la retraite à 60 ans pour tous les enseignants, on ne l'obtient qu'à 65 ans actuellement.

4. Formation

Le syndicat désire unifier les salaires de tous les maîtres, à quelque degré qu'ils appartiennent. C'est pourquoi elle propose une formation identique pour chacun d'eux, la spécialisation étant réservée.

Cette proposition rencontre cependant une assez vive opposition de la part des maîtres secondaires.

UNE DÉCISION CAPITALE

« La NUT tourne le dos au passé », titrent les journaux.

Par 162 052 voix contre 74 577, les délégués ont suivi leur comité exécutif qui leur demandait de voter l'adhésion de la NUT aux Trade Unions, la grande centrale syndicale britannique.

L'opposition s'est manifestée entre autres par le dépôt d'un amendement réclamant une consultation écrite des membres par voie de référendum. Il fut repoussé à une confortable majorité. Les opposants craignent une politisation trop poussée et à sens unique de leur association, ils trouvent aussi que la lourde augmentation des cotisations qu'elle implique n'est pas en rapport avec les avantages qu'elle peut procurer, la NUT risquant de plus d'être noyée dans une masse anonyme.

Les partisans de l'affiliation répondent que :

a) Les Trade Unions, bien que liées au Parti travailliste, ont fait la preuve de leur esprit d'indépendance vis-à-vis du gouvernement, ces dernières années et que le Labour a davantage besoin des syndicats pour exister que le contraire.

b) La NUT sera l'une des plus importantes fédérations de l'Union syndicale et pourra influencer considérablement celle-ci en matière d'éducation et de budget.

c) Le secours financier des Trade Unions sera conséquent et nécessaire lors des grèves longues et coûteuses que la NUT se verra dans l'obligation de déclencher prochainement.

Les avantages obtenus ainsi compenseront largement les sacrifices consentis aujourd'hui par les membres.

UN JUBILÉ ET UN DÉPART

La conférence de cette année coïncidait avec le centenaire de l'association ce qui a contribué à donner au congrès un aspect de fête sérieuse et digne. De nombreuses manifestations culturelles et artistiques se sont déroulées à cette occasion (concerts, expositions, bals, etc.).

Sir Ronald Gould, qui atteint cette année la limite d'âge, a fait ses adieux au congrès et à la NUT, après vingt-trois ans d'activité comme secrétaire général. Il s'agit d'une figure de proue de l'enseignement. Son rayonnement dépasse largement les frontières de son pays. Président de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante depuis sa fondation, il a régulièrement été réélu à cette fonction, qu'il abandonnera en 1970 également. En reconnaissance des services éminents qu'il a rendus, la NUT lui a décerné le diplôme de membre d'honneur.

L'ovation qui lui fut adressée, après son discours d'adieu, un modèle du genre, par tout le congrès, debout et vibrant, montre bien en quelle estime chacun des assistants le tenait.

Son successeur, M. Edouard Britten n'aura pas la tâche facile. Il est en effet extrêmement délicat de reprendre le flambeau des mains d'une aussi forte personnalité.

Signalons que les membres de la SPR auront le plaisir d'entendre Sir Gould lors de notre propre congrès le 13 juin.

UNE IDÉE A RETENIR

Toutes les séances de l'assemblée des délégués n'étaient pas publiques. Lors de l'une des « Private Session », nous

avons visité une galerie d'art moderne qui présentait des œuvres des peintres et sculpteurs anglais contemporains.

Le conservateur nous a fait part d'une initiative remarquable prise par les responsables de la fondation et les autorités municipales.

La galerie prête sur demande, aux écoles et aux personnes privées qui en font la demande, le tableau de leur choix, pour une durée déterminée et gratuitement. Le public et surtout les élèves ont ainsi une possibilité supplémentaire de prendre contact avec les principales œuvres des peintres de leur pays. Très souvent, de plus, les artistes viennent présenter, dans la salle d'école, le tableau qui a été choisi.

Cette formule m'a semblé intéressante, on pourrait peut-être, après étude, l'appliquer sous une forme ou une autre, dans notre pays.

CONCLUSION

Je voudrais pour terminer insister sur la nécessité de telles rencontres internationales. Non seulement elles nous apprennent beaucoup de choses sur les luttes et les préoccupations des collègues d'autres pays, mais elles nous obligent aussi à faire certaines comparaisons, à prendre mieux conscience de ce qui se passe chez nous, à exercer notre esprit critique, enfin à nous remettre en question, en permanence.

J'adresse mes plus vifs remerciements aux dirigeants de la NUT pour l'amabilité de leur accueil et pour m'avoir donné l'occasion de renforcer encore mes convictions de militant.

C'est avec un grand plaisir que nous accueillerons leur délégation en juin prochain.

J. John.

Fédération internationale des associations d'instituteurs

RAPPORT CONCERNANT LES TRAVAUX DU BUREAU EXÉCUTIF LORS DE SA SESSION DU 18 au 20 octobre 1969, à AMSTERDAM au sujet du rôle, des méthodes de travail et des activités futures de la FIAI

I. Introduction

Au Congrès de Dublin, en 1968, la 37^e assemblée des délégués a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« L'assemblée des délégués propose :

» a) Que la FIAI poursuive son œuvre, pour le moment, en tant que fédération internationale indépendante et continue, au sein de la CMOPE, à représenter les intérêts particuliers de l'enseignement primaire.

» b) Elle suggère de plus que des discussions aient lieu sur le rôle de la FIAI au sein de la CMOPE. »

S'il ne saurait être question, pour le moment, de revenir sur la décision prise sous a), il n'est pas moins vrai que des points de vue différents existent entre nos associations membres quant à la place et au rôle de notre fédération dans le cadre du mouvement international des enseignants.

En outre, le Congrès de Dublin a demandé au bureau exécutif d'étudier :

- une réorganisation du secrétariat général et un élargissement du bureau exécutif ;
- la question de la fréquence des congrès ;
- nos méthodes de travail, notamment en introduisant la technique des groupes de discussion.

Enfin, cette année, le Congrès d'Helsinki a fait ressortir

la nécessité de définir un programme d'activité de la FIAI pour les années à venir qui permettrait du même coup de préciser les tâches du secrétariat général.

Le bureau exécutif, réuni à Amsterdam du 18 au 20 octobre 1969, a consacré une partie de ses travaux à l'examen de ces divers problèmes. Leur importance pour l'avenir de notre fédération ainsi que leur complexité l'ont amené à la certitude que toutes nos associations nationales membres devraient être associées à la recherche de leur solution. C'est pourquoi il a décidé d'inscrire, en priorité, au programme de l'assemblée des délégués du congrès de 1970, à Genève, le thème d'étude suivant : « Programme d'activité de la FIAI pour les années à venir ».

Le rapport suivant est un résumé des travaux du bureau exécutif sur les questions soulevées tant à Dublin qu'à Helsinki. Il renseigne nos membres nationaux sur l'opinion de l'exécutif et, nous le souhaitons, leur sera utile dans la préparation des réponses au questionnaire concernant le thème numéro un de notre prochain congrès.

II. Extension géographique de la FIAI

Le bureau exécutif exprime l'avis suivant :

« Le problème s'est posé de savoir si la FIAI qui regroupe essentiellement aujourd'hui des associations européennes (sauf : Australie, Japon, Israël, Panama, Tunisie), devait devenir une organisation mondiale ou limiter son action et son recrutement à la zone européenne.

Il apparaît que les associations représentées au bureau exécutif pensent que, si dans les conditions financières actuelles, la FIAI n'estime pas possible de poursuivre une politique active de recrutement, l'adhésion d'organisations non européennes reste possible et souhaitable. »

III. Relations avec la CMOPE

Le vœu exprimé par le Congrès de Dublin « que la CMOPE réserve à l'occasion de chacun de ses congrès

mondiaux une journée au cours de laquelle notre fédération présenterait un rapport sur les résultats des travaux consacrés par son congrès à l'étude d'un problème concernant l'enseignement primaire et le soumettrait à la discussion de l'ensemble des délégués de la CMOPE » a été transmis au comité exécutif de la Confédération mondiale.

Ce dernier a estimé qu'il ne pourra pas y être donné suite pour l'assemblée de 1970 en raison du thème particulier, et décidé de procéder à une étude complémentaire en vue de soumettre des propositions en ce qui concerne l'assemblée 1971.

Le bureau exécutif a décidé de demander à la CMOPE d'accepter une réunion entre ses représentants et une délégation de la FIAI en vue de discuter, en avril prochain, à Londres, des relations entre nos deux organisations.

IV. Réorganisation du secrétariat général

Au Congrès de Dublin, l'assemblée des délégués « reconnaît que dans l'état actuel de l'appareil de direction et d'exécution de notre fédération, qui ne dispose d'aucun personnel employé à plein temps, il est difficile d'augmenter la somme des travaux demandés au bureau exécutif et au secrétariat général ».

« L'assemblée suggère au bureau exécutif d'étudier une réorganisation du secrétariat en vue de lui permettre d'accomplir un travail plus suivi et effectif. »

A sa session du 23 juillet 1969, à Helsinki, le bureau exécutif a étudié ce problème. Il a examiné l'institution d'un secrétaire général à plein temps assisté d'une secrétaire traductrice et disposant des locaux nécessaires à son siège. Un tel appareil aurait présenté les avantages suivants :

- une activité plus intense et régulière au service de l'enseignement et de ses maîtres sur le plan international ainsi qu'une plus grande efficacité en faveur des buts généraux fixés par nos statuts ;
- une meilleure représentation et une influence accrue auprès des organisations internationales gouvernementales et professionnelles s'intéressant à l'éducation ;
- une plus étroite collaboration avec nos membres nationaux, la possibilité d'augmenter les services qu'ils sont en droit d'attendre de la FIAI, particulièrement dans les domaines de l'information réciproque et des actions communes ;
- un service plus régulier et pratique de publications ;
- la possibilité pour le secrétariat de remplir plus complètement les missions qui lui sont fixées par le chiffre 3, titre VI, de nos statuts.

Toutefois, l'examen du budget établi pour la réalisation d'un tel appareil administratif faisait apparaître un montant de dépenses annuelles d'environ 160 000 francs suisses, somme dépassant considérablement les ressources de notre fédération en 1969. D'autre part, la décision concernant la répartition des nouvelles cotisations prévues dès 1971 entre la CMOPE et les fédérations constituantes n'étant pas encore connue, le bureau exécutif ne pouvait, à Helsinki, être en mesure de présenter au congrès des propositions fermes concernant la réorganisation du secrétariat.

Par contre, le bureau exécutif, dans sa récente session d'Amsterdam, sur la base des décisions des Congrès de la FIAI à Helsinki et de la CMOPE à Abidjan, savait que les recettes de la fédération seraient, à partir de 1971, toutes choses restant égales, d'environ 105 000 francs suisses. Il ne pouvait, par conséquent, retenir la solution d'un secrétariat à plein temps.

Il reconnaît toutefois que la solution idéale pour assurer à la fédération une activité et un développement correspon-

dant à ses buts et à son importance, serait de disposer d'un secrétariat général permanent ayant à sa tête un secrétaire général enseignant (instituteur), et comme auxiliaire un secrétaire adjoint administratif et une secrétaire compétente dans les deux langues officielles (français, anglais).

Le bureau exécutif prend acte de la décision de M. Robert Michel, secrétaire général en fonction depuis 1949, année où il a succédé à M. Louis Dumas, de renoncer à sa charge au plus tard en 1971.

Diverses possibilités, en vue d'améliorer l'organisation du secrétariat tout en tenant compte des ressources budgétaires actuelles, ont été examinées :

- lier le secrétariat FIAI au secrétariat d'une association nationale membre ;
- lier le secrétariat FIAI au bureau européen de la CMOPE (solution vivement combattue par plusieurs membres du bureau) ;
- se contenter d'un secrétaire général à mi-temps ;
- conserver la solution actuelle mais en donnant au secrétaire général un appareil administratif permanent.

Le bureau doit toutefois constater qu'il n'est pas possible actuellement, principalement en raison de la difficulté d'apprécier exactement les ressources financières de la fédération pour les années à venir, de prendre une décision ferme sur le problème ainsi posé.

En conséquence, il décide que pour le moment le secrétaire général organisera au mieux, dans le cadre des disponibilités financières, le secrétariat administratif qui doit pouvoir lui apporter une aide accrue pour l'exécution de ses tâches.

V. Elargissement du bureau exécutif

Tenant compte du vœu émis par le Congrès de Dublin concernant une réorganisation du bureau exécutif, le Congrès d'Helsinki a décidé de modifier la composition de ce dernier ainsi que la durée du mandat de ses membres.

Le bureau est donc, depuis cette année, composé de la manière suivante :

- 1 président élu pour deux ans ;
- 1 secrétaire général et 1 secrétaire trésorier élus pour un an ;
- 3 membres permanents représentant chacun l'une des associations suivantes : Allemagne (GEW ou DLV), Angleterre et Pays de Galles (NUT), France (SNI) ;
- 6 membres élus pour deux ans et représentant les associations désignées par roulement dans le cadre des groupes géographiques.

A Helsinki, la suggestion a été faite de donner la possibilité à l'assemblée des délégués d'élire deux ou trois membres du bureau à titre individuel.

Tenant compte du fait que les statuts viennent d'être modifiés, la majorité de l'exécutif n'estime pas souhaitable d'envisager déjà maintenant de nouveaux changements dans la composition de notre organe directeur.

VI. Organisation des congrès internationaux

Le bureau exécutif a examiné diverses questions relatives à l'organisation de nos congrès internationaux et à leur méthode de travail :

- congrès annuels ou bisannuels alternant avec des réunions ou séminaires d'étude d'un sujet particulier ;
- manière d'aborder l'étude des thèmes choisis, soit par la méthode traditionnelle des questionnaires, soit sur la base d'une documentation déjà élaborée par des organisations internationales gouvernementales (CCC - OCDE - UNESCO, etc.) ;
- pratique de la méthode des groupes de discussion ;
- participation plus active de la FIAI aux travaux des organisations internationales gouvernementales ;

— choix des lieux et dates des congrès en relation avec d'autres organisations internationales d'enseignants (CMOPE - FIPESO - SPIE).

Il a estimé indispensable de demander l'avis de nos associations nationales sur ces divers problèmes qui font l'objet du questionnaire sur le thème N° 1 de notre prochain Congrès de Genève.

VII. Situation financière

Conformément à la décision de l'assemblée des délégués de la FIAI prise à Helsinki, le Congrès de la CMOPE d'Abidjan a fixé la répartition des cotisations à partir de 1971 (50 centimes suisses par membre individuel) de la manière suivante :

Associations du seul niveau primaire : 40 % à la FIAI, 60 % à la CMOPE (pour FIPESO : 50 % - 50 %).

Associations unitaires : 10 % à la FIAI, 90 % à la CMOPE (pour la FIPESO : également 10 % - 90 %).

Les conséquences de ces décisions sont pour notre fédération :

a) environ 400 000 membres paieront une cotisation à la FIAI de 20 centimes suisses ;

environ 500 000 membres paieront une cotisation à la FIAI de 5 centimes suisses, ceci pour recevoir exactement les mêmes services de la fédération ;

- b) environ le 53 % du total des ressources de la FIAI seront versées par le seul Syndicat des instituteurs de France (SNI) ; si cette association se transformait en association unitaire, les recettes de la FIAI baîsseraient d'un seul coup de 42 000 francs suisses par année ;
- c) à partir de 1971, la FIAI, si aucune modification n'intervient dans la composition de ses effectifs pourra compter sur un total de cotisations d'environ 105 000 francs suisses.

Le bureau exécutif, après examen de cette situation, s'est posé la question de savoir si, sans modifier les sommes totales revenant tant à la FIAI qu'à la CMOPE, il n'aurait pas été plus raisonnable de fixer, pour tous les membres appartenant à la fédération un pourcentage unique de la cotisation totale. Le problème pourrait être revu avec la FIPESO et la CMOPE.

Le secrétaire général de la FIAI :

R. Michel.

vaud

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au 27 65 59.

14^e CONGRÈS DE LA SPV

Samedi 9 mai 1970 au Palais de Beaulieu

8 h. 30 Salle des Congrès : partie corporative.

15 h. Cinéma : partie culturelle.

Films de M. Ernest Ansorge.

ACTIVITÉ FUTURE DE LA SPV

Propositions présentées au Congrès 1970

Dans le but d'orienter l'action de la SPV au cours des prochaines années, d'assurer le soutien des membres à la politique du CC et d'affirmer la cohésion de la société, les propositions suivantes sont soumises au Congrès 1970.

1. Traitement et allocations familiales et pour enfants

Le traitement servi à l'instituteur primaire vaudois se situe au-dessous du minimum auquel peuvent espérer arriver ses collègues dans une douzaine d'autres cantons. L'interdiction de tout complément de salaire communal, possibilité qui existe presque partout ailleurs, aggrave encore cette situation et fait un impérieux devoir à l'Etat d'y remédier.

La SPV appuie donc fermement la revendication présentée au Conseil d'Etat par la fédération au nom de l'ensemble des fonctionnaires vaudois. A savoir :

a) augmentation des maxima et des minima des diverses classes de l'échelle des salaires ;

b) hausse sensible des allocations de ménage et pour enfants.

2. Traitement différencié

Nombre de cantons connaissent le régime du traitement différencié suivant l'habitat. Tous les membres de la SPV ne sont pas convaincus du bien-fondé de ce système. Sui-

vant le lieu où ils exercent leur activité, l'administration fédérale accorde à ses fonctionnaires des indemnités spéciales. Elles ne sont le reflet d'aucune promotion, même camouflée : elles ne visent qu'à mieux réaliser l'égalité des traitements au sein d'une même fonction en corrigeant des inégalités inhérentes au lieu où s'exerce la profession. Un système analogue ne se justifierait-il pas dans un canton aussi divers que le nôtre ?

Une commission SPV sera incessamment chargée de repenser toute la question d'une manière approfondie. Après avoir dressé la liste des divers facteurs économiques, culturels, pédagogiques, etc., entrant en considération pour juger de la valeur d'un poste, elle s'efforcera de justifier d'éventuelles indemnités locales et de déterminer une méthode pour en calculer le montant, bref de préparer un dossier susceptible d'emporter l'adhésion de l'autorité ou de l'Union des communes vaudoises.

3. Retraites

1970 est pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud l'année d'un bilan technique. Au vu de ses résultats, des modifications pourront être apportées à la loi de la CPV : améliorations des prestations, aggravations des conditions faites aux assurés. De nombreux indices donnent à penser qu'à cette occasion les actuaires pourraient poser à nouveau le problème de l'âge facultatif de la cessation d'activité du corps enseignant tant masculin que féminin.

Quels que puissent être les résultats du bilan technique, une nouvelle prolongation du temps de service obligatoire ou de l'âge minimum pour faire valoir ses droits à la retraite ne saurait en principe être acceptée par les membres de la SPV.

4. Cahier des charges

Les obligations du corps enseignant sont déterminées en grande partie par la loi sur l'instruction publique primaire et son règlement d'application. D'autres articles de ces documents nous semblent également ne plus répondre absolu-

ment aux exigences actuelles de l'école ni à l'esprit de notre époque.

Le CC ou une commission particulière s'occupera de déterminer les articles dont il y aurait lieu de demander la modification.

5. Nouvelles structures de l'école vaudoise et école romande

La SPV reste désireuse de participer activement à l'élaboration des nouvelles structures de l'école vaudoise comme à l'édition de l'école romande.

Elle ne peut cependant s'associer aux travaux de la CIRCE et du CREPS que pour autant que les représentants des associations professionnelles au sein des commissions, sous-commissions et groupes de travail soient non seulement désignés par ces associations mais qu'ils aient encore la possibilité de garder le contact nécessaire avec leurs mandants et de travailler en collaboration avec elles tout au long des travaux.

6. Statuts SPV

Le refus de l'assemblée extraordinaire de Montreux de voter l'entrée en matière empêche légalement votre comité de poursuivre des travaux sur le texte du projet qu'il avait élaboré. Une telle situation, l'obligation de repartir à zéro, ne saurait permettre à la SPV d'être dotée de nouveaux statuts avant quatre ou cinq ans. En dépit d'imperfections que nous n'avons jamais niées et d'options que nous persistons à estimer justes bien que, évidemment, discutables, le texte présenté à l'assemblée extraordinaire n'en constitue pas moins une base de discussion parfaitement valable.

Désireux d'aboutir d'ici un ou deux ans, et conformément au vœu émis par de nombreux collègues absents ou présents, voire opposants, à Montreux, nous nous permettons de demander au présent congrès de revenir partiellement sur la décision prise cet hiver et d'admettre le projet élaboré par le CC comme instrument de travail des commissions et autres organismes qui s'appliqueront à doter la SPV de structures nouvelles.

Le CC.

† Edouard Clerc

N'ayant rien vu paraître, jusqu'à ce jour, dans notre « Bulletin » je me permets de rappeler ici le souvenir d'un collègue qui a hautement honoré notre profession et qui, de plus, s'est dévoué sans compter, au service de la communauté. J'ai nommé Edouard Clerc, décédé à fin janvier, à l'âge de 97 ans.

Il enseigna, durant quarante ans, à Belmont-sur-Yverdon, où il laissa une forte empreinte sur ses anciens élèves. Puis il devint syndic d'Essert-sous-Champvent de 1936 à 1961 et fut le doyen d'âge des syndics vaudois, à 88 ans. Enfin, l'année dernière, à 96 ans, il bouclait la comptabilité du Syndicat A. F. de Champvent.

Mais Edouard Clerc fut aussi un fervent défenseur de

notre corporation. C'est lui, l'homme pondéré mais ferme qui, en 1925, dans le comité présidé par F. Chabloz, prit avec ses collègues, la grave décision d'appliquer le boycott de la commune de Crans. Il faut se reporter à la mentalité de l'époque pour se figurer ce que cette mesure avait de révolutionnaire et fit passer ses auteurs pour des communistes dans les coulisses du Grand Conseil !

Pour terminer, je ne puis mieux faire que citer la conclusion de l'article paru, lors de son décès, dans le « Journal d'Yverdon » :

« Personnalité au rayonnement exceptionnel, Edouard Clerc laissera à tous ceux qui l'ont connu et approché, le souvenir d'un homme droit, ferme et bon, d'un citoyen exemplaire. »

Fernand Chabloz.

Centre d'initiation au cinéma

Le Centre d'initiation au cinéma du DIP propose quatre cours aux enseignants vaudois, durant le trimestre d'été :

I. Initiation aux mass-média par la photographie

Mercredi de 14 h. 15 à 17 h. 30, les 13 mai, 27 mai, 3 juin et 17 juin.

Présentation de travaux à réaliser par les élèves.

Travaux pratiques de photographie, reportages et scénarios ; diapositives et macrophotographie.

Appareils et pellicules fournis gratuitement par le CIC.

Les enseignants qui n'ont encore jamais photographié peuvent s'inscrire et recevront la formation nécessaire au début du cours.

Les collègues plus expérimentés auront un autre programme le premier jour.

II. Initiation aux mass-média par la photographie, cours de perfectionnement (réservé aux enseignants ayant déjà suivi un premier cours)

Mercredi de 14 h. 15 à 17 h. 30, les 20 mai, 10 juin et 24 juin.

Nouveaux travaux d'élèves et nouvelles suggestions.

Travaux pratiques : reportage, montage, macrophotographie, diapositives, laboratoire.

Appareils et pellicules fournis gratuitement par le CIC.

III. Initiation aux mass-média par le film 8 mm (tournage)

Mercredi de 14 h. 15 à 17 h. 30, les 6 mai, 20 mai, 10 juin et 24 juin.

Présentation d'activités de tournage en classe et projection de films d'élèves.

Travaux pratiques : tournage de films, montage.

Les enseignants qui n'ont encore jamais tourné de film peuvent s'inscrire et recevront la formation nécessaire le premier jour.

Les collègues plus expérimentés auront un autre programme le premier jour.

Appareils et pellicules fournis gratuitement par le CIC.

IV. Initiation aux mass-média par le film 8 mm (tournage cours de perfectionnement) (réservé aux enseignants ayant déjà suivi un premier cours)

Mercredi de 14 h. 15 à 17 h. 30, 13 mai, 27 mai, 3 juin (éventuellement 17 juin).

Nouvelles suggestions, nouveau matériel ; travaux pratiques : tournage, montage, animation.

Appareils et pellicules fournis gratuitement par le CIC.

Inscriptions

Conditions et formules ci-dessous.

Les conditions générales de collaboration avec le CIC ont été publiées dans le B.O. N° 1 de février 1968. Nous rappelons que les cours sont gratuits, que les frais de transport peuvent être remboursés aux participants, que le prêt du

matériel à disposition des classes (appareils de photo, caméras) n'est fait qu'aux enseignants qui ont suivi un cours correspondant.

Un cours forme un tout : on ne peut s'inscrire que pour la totalité du cours. L'inscription suffit : il n'est pas envoyé de convocation ultérieure.

BULLETIN D'INSCRIPTION aux cours du Centre d'initiation au cinéma

Le(la) soussigné(e) participera au cours d'initiation aux mass-média suivants :

Cours I : initiation aux mass-média : photographie ; débutant ? oui/non *

Cours II : initiation aux mass-média : photographie, perfectionnement

Cours III : initiation aux mass-média : tournage 8 mm ; débutant ? oui/non *

Cours IV : initiation aux mass-média : tournage 8 mm, perfectionnement

(souligner le cours choisi)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ N° postal : _____

Enseignant à : _____ Classe : _____

A retourner au CIC, Marterey 21, 1005 Lausanne.

Ecole normale de Lausanne et classes de formation pédagogique

Cérémonie des promotions et de remise des brevets 1970

LISTE DES BREVETS

Section des maîtres pour les classes primaires

MM. Jean Aellen, à Lausanne ; René Amacher, à Clarens ; Olivier Beetschen, à Lausanne ; John Christin, à Lausanne ; Michel Claude, à Vevey ; Philippe Command, à Chardonne ; Philippe Conod, à Orbe ; Claude Durussel, à Prilly ; Michel Duruz, à Ecublens ; Bernard Dutruy, à Founex ; Marcel Gavillet, à Moudon ; Thierry Godel, à Lausanne ; Serge Joly, Le Muids ; François Ludwig, à Corseaux ; Norman Marguerat, à Cugy ; Vincent Massard, à Lausanne ; Alfred Métraux, à Ecublens ; Georges Meylan, à Lausanne ; Daniel Monnet, à La Tour-de-Peilz ; Pierre-André Nobs, à Territet ; André Panchaud, Le Mont-sur-Lausanne ; Pascal Peitrequin, à Lausanne ; Philippe Pellet, à Colombier-sur-Morges ; Charly Rothen, à Montreux ; Jean-Marc Sciboz, à Bussigny-près-Lausanne ; Jean Stöckli, à Lausanne ; Georges Tauxe, à Lausanne ; Daniel Vez, à Lausanne ; Pierre-Alain Voeffray, à Monthey ; Marcel Yersin, à Ollon.

Section des maîtresses pour les classes primaires

Mmes Christiane Abrezol, à Pully ; Annie Avondet, à Lausanne ; Sylvie Baud, à Lausanne ; Loyse Bersier, à Lausanne ; Monique Besson, à Lausanne ; Rita Beuchat, à Lausanne ; Clotilde Bolle, à Tannay ; Marie-Louise Bonjour, à Moudon ; Lisiiane Bornoz, à Yverdon ; Françoise Janette Bosset, à Lausanne ; Marylise Bovey, à Romanel-sur-Lausanne ; Irène Braissant, à Lausanne ; Madeleine Bruni, à Vevey ; Raymonde Bubloz, à Renens ; Yvette Bugnon, à La Conversion ; Danielle Curchod, à Romanel-sur-Lausanne ; Susanne Delessert, à Lausanne ; Catherine Dessemontet, à Vevey ; Nicole Dubath, à Blonay ; Sylvie Ducret, à Ecublens ; Anne-Marie Dufour, à Rolle ; Irène Dummer, à Lau-

sanne ; Denise Durnat, à Clarens ; Marianne Durussel, à Lausanne ; Sylvie Durussel, à Vevey ; Ginette Dutoit, à Lausanne ; Sylviane Fiaux, à Hermenches ; Annette Fontjallaz, à Lausanne ; Monique Friz, Le Mont-sur-Lausanne ; Mary-Louise Geiger, à Morges ; Colette Gétaz, à Vevey ; Christiane Gilliéron, à Chexbres ; Yvette Gilliéron, à Aigle ; Anne-Marie Girard, La Chaux-de-Fonds ; Claudine Groux, à Lausanne ; Micheline Guhl, à Lausanne ; Mmes Irma Guillaume-Degasperi, à Chailly-sur-Clarens ; Annelise Gygax, La Praz ; Janine Gyger, à Vevey ; Janine Gysin, à Lausanne ; Daria Iwanoff, à Lausanne ; Françoise Jacqueroz, à Crissier ; Michèle Jaunin, à Fey ; Andrée Kölliker, à Lausanne ; Catherine Kohler, à Corseaux ; Béatrice Laufenburger, à Nyon ; Jacqueline Laydu, à Echandens ; Pierrette Lecomte, à Epalinges ; Francine Lecoultrre, à Curtilles ; Anne-Lise Mamin, à Blonay ; Gisèle Magnin, à Lausanne ; Monique Martin, à Lausanne ; Elisabeth Mauron, à Leysin ; Sylvia Mayer, à Territet ; Paulette Mayor, à Pully ; Chantal Menthonnex, à Lausanne ; Lise Mermoud, à Eclagnens ; Françoise Meylan, à Lausanne ; Monique Meylan, à Lausanne ; Sylvette Mottaz, à Lausanne ; Catherine Parisod, à Lutry ; Marie-Claude Peitrequin, à Lausanne ; Rose-Line Pery, à Morges ; Rose-Marie Pernet, Le Mont-sur-Lausanne ; Francine Perret, à Lausanne ; Marianne Perret, à Lausanne ; Odile Pesse, à Renens ; Mme Marguerite Piguet-Bernhard, à Morges ; Catherine Piot, à Saxon ; Marceline Ramel, Les Granges ; Marie-Thérèse Reguin, à Cheseaux ; Claude-Annette Renaud, à Gimel ; Mme Marie-France Reymondin-Gross, à Lausanne ; Bluette Rochat, à Renens ; Line-Claude Rochat, Les Bioux ; Michelle Roh, L'Abbaye ; Mme Marie-Claude Rosat-Favre-Bulle, à Lausanne ; Liliane Rytz, à Commugny ; Françoise Savary, à Lausanne ; Isabelle Schwob, La Chaux-de-Fonds ; Josiane Soguel, à Pully ; Anita Spagnoli, à Lausanne ; Marlyse Stoudmann, à Lausanne ; Hélène Stiberni, à Lausanne ; Marie-Antoinette Stuber, à Vevey ; Dia Teudeloff, à Nyon ; Arlette Thalmann, Le Sentier ; Catherine Trosset, La Tour-de-Peilz ; Marie-Claire Uhlmann, à Nyon ; Madeleine Veillard, à Mézières ; Sylvia Villard, à Lausanne ; Antoinette Zeugin, à Vevey ; Anne-Marie Ziegler, à Glion ; Marianne Zooler, à Bussigny-près-Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Mmes Marinette Allamand, à Montricher ; Christiane Badoux, à Villeneuve ; Janine Barblan, à Morges ; Denise Berlie, à Monthey ; Martine Bianchini, à Nyon ; Germaine Böhnen, à Nyon ; Anne-Lise Bron, à Lutry ; Marie-Hélène Busset, à Villeneuve ; Germaine Charrière, à Lonay ; Françoise Cottet, à Vevey ; Lise Humbert, à Marchissy ; Paulette Jan, à Moudon ; Lise Jaton, à Chapelle ; Josée Kammermann, à Lausanne ; Danielle Légeret, à Chexbres ; Jeannine Maire, à Prilly ; Mme Marlyse Martin-Zimmermann, à Lausanne ; Louise-Dominique Mégroz, à Vallorbe ; Anne-Marie Reymond, à Gimel ; Erica Tharin, à Lausanne ; Isabelle Thormeyer, à La Chaux-sur-Cossonay ; Lysiane Uebersax, à Lucens.

Section des maîtresses pour les classes de couture

Mmes Marie-Claire Cicognani, à Lausanne ; Jocelyne Dériaiz, à Sainte-Croix ; Jacqueline Dutoit, à Lucens ; Liliane Guichard, à Borex-sur-Nyon ; Claire-Lise Marti, à Epalinges ; Fernande Matthey-Doret, à Villars-Bozon ; Marie-Huguette Pidoux, à Combremont-le-Grand ; Michelle Rochat, à Lausanne ; Mme Geneviève Schucany, à Saint-Sulpice.

Mme Thérèse Mukamusana, à Lausanne, obtient le diplôme pour l'enseignement privé.

Au total : 155 brevets et 1 diplôme.

Lausanne, le 25 mars 1970.

Ecole normale de Lausanne et classes de formation pédagogique

Cérémonie des promotions et de remise des brevets 1970

LISTE DES PRIX

Prix de la Conférence des maîtres : Mlle Anne-Lise Gygax.
 Prix de la Société pédagogique vaudoise (excellence) : M'les Clotilde Bolle, Sylvia Villard, Antoinette Zeugin et M. Olivier Beetschen.
 Prix François Guex (pédagogie) : M. Jean Aellen.
 Prix Lucien Jayet (pédagogie) : M. Marcel Gavillet.
 Prix de la Société pédagogique vaudoise : Mlle Janine Gyger.
 Prix F.-M. Grand (pédagogie en section enfantine) : Mlle Louise-Dominique Mégroz.
 Prix de l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises (pédagogie) : M'les Anne-Lise Bron et Marie-Hélène Busset.
 Prix Victor Hugo - Fondation Sensine (français) : Mlle Yvette Bugnon et M. Alfred Métraux.
 Prix Frédéric Meyer (mathématiques) : Mlle Anne-Marie Dufour.
 Prix de la Banque Cantonale Vaudoise (arithmétique) : M'les Rita Beuchat, Michelle Roh et M. Vincent Massard.
 Prix Louis-Henri Pelet (histoire) : Mlle Rita Beuchat.

Prix Bernard Dubosson (histoire) : Mlle Yvette Bugnon.
 Prix Elisée Reclus - Fondation Sensine (géographie) : Mlle Monique Roulin et M. François Brousoz.
 Prix du Dr Paul Jomini (sciences) : Mlle Liliane Rytz.
 Prix Hermann Lang (chant) : M'les Anne-Marie Dufour, Rose-Line Perey et M. Serge Joly.
 Prix Charles-César Denéréaz (musique vocale) : M'les Sylvie Durussel et Lise Merroud.
 Prix de la Société cantonale des chanteurs vaudois : M. Bernard Dutruy.
 Prix de la Société vaudoise des beaux-arts (dessin) : M'les Irène Braissant et Monique Martin.
 Prix John Chappuis (travaux manuels) : M. Bernard Dürer.
 Prix Auguste Grandchamp (travaux manuels) : M. Roland Richard.
 Prix Jeanne Mange (couture) : Mlle Denise Berlie.
 Prix de l'Association cantonale des maîtresses de travaux à l'aiguille : Mme Geneviève Schucany.
 Prix Elna-Maret Lausanne (couture) : Mlle Jocelyne Deriaz.
 Prix Ernest Hartmann (gymnastique) : M. Charly Rothen.
 Prix de la Société vaudoise des maîtres de gymnastique : Mlle Clotilde Bolle.
 Prix Jaques-Dalcroze (rythmique) : M'les Germaine Böhnen, Jacqueline Laydu, Monique Martin et Marie-Claire Uhlmann.

Lausanne, le 25 mars 1970.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Assemblée générale de la SPN

C'est devant une assistance de quelque 250 collègues que le président François Bourquin ouvre l'assemblée générale ordinaire de la SPN.

Les invités. Le président salue tout d'abord les invités qui ont fait l'honneur de participer aux assises annuelles de notre association. Ce sont : pour le Département de l'instruction publique : MM. F. Jeanneret, conseiller d'Etat, chef du département et Roger Hügli, chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel ; pour l'Ecole normale, M. Jean-Michel Zaugg, directeur de l'école ; pour la VPOD, M. Joseph Villat, secrétaire syndical romand ; pour la SPR, Mme Bl.-Andrée Girard, secrétaire du CC/SPR et M. G. Bobillier, vice-président ; M. Adolphe Ischer, ancien inspecteur, lauréat du prix pédagogique 1970 ; M. Alexandre Overney, président de la Société pédagogique fribourgeoise, ainsi que les collègues qui vont être proclamés membres honoraires SPN.

Allocution. M. le conseiller d'Etat F. Jeanneret, en apportant le salut des autorités cantonales, souligne la qualité des rapports qui existent entre le Département et les organes de la SPN. Ce dialogue permanent est indispensable, il est le signe d'une confiance réciproque. M. Jeanneret se plaît à confondre la SPN avec l'ensemble du corps enseignant primaire et préprofessionnel du canton, c'est dire qu'il reconnaît à la SPN la qualité d'interlocuteur valable.

Les contacts entre les organes de la SPN et du DIP ont été constructifs et marqués du souci d'élever le débat afin de satisfaire au désir des deux parties de créer un esprit de collaboration indispensable à la promotion d'une véritable « école nouvelle ». Certes, il est normal que souvent, les points de vue et les conclusions diffèrent, mais tout

dialogue valable implique une mise en parallèle des opinions, d'autant plus que le but final est commun. Pour le chef du département, l'école doit être considérée comme un tout, dont les premières années forment la colonne vertébrale. Le malaise que peut avoir ressenti le corps enseignant, et qui fait l'objet d'une entrevue récente au château, provient essentiellement de la lente dégradation de la société, de la complexité et de l'accélération des événements. L'évolution qui se poursuit est irréversible ; il convient cependant de savoir faire un choix, et de pratiquer une politique d'audace, mais surtout de réalisme.

Pour cela, trois éléments sont nécessaires : des hommes, des idées, de l'argent. C'est pourtant le facteur humain qui est, de loin, le plus important. Ce problème de main-d'œuvre n'est pas spécifique à l'enseignement, et les enseignants ont là un rôle essentiel à remplir en créant parmi les enfants qu'ils dirigent un climat d'enthousiasme.

Ensuite, le vice-président SPR trace en quelques mots les objectifs présents et futurs de l'association faîtière romande. Ces préoccupations peuvent se résumer en trois mots : cohésion, efficacité, coordination. Par l'arrivée des sociétés fribourgeoises et valaisannes au sein de la SPR, un premier objectif de représentativité a été atteint. Il conviendra maintenant de donner à la SPR une structure lui fournissant les moyens de sa politique. Les associations auront à se prononcer dans le courant de l'année sur un projet de restructuration de la SPR, ainsi que sur un projet de rénovation de l'*« Educateur »*. La participation officielle des organisations d'enseignants à la mise sur pied de l'école romande est maintenant chose acquise, les portes de la CIRCE leur étant ouvertes.

Coordination également sur le plan suisse, par les contacts avec les autres associations d'enseignants du pays,

notamment par la création future d'un centre de formation continue au Pâquier (Fribourg). Enfin, prise de contact direct entre instituteurs de Suisse romande à l'occasion du congrès SPR des 13 et 14 juin à La Chaux-de-Fonds.

Examen des rapports de gestion. Le rapport du CC, celui de la commission pédagogique, la déclaration d'intentions du CC ne suscitent que des questions de détail. Relevons toutefois les remerciements au CC pour le soin et le souci d'objectivité qu'il a mis à l'étude et à la défense du cas d'un collègue en difficulté avec son autorité locale.

Le président du CC, Cl. Zweicker, insiste sur la nécessité de poursuivre une politique de propagande. Il est également indispensable que chacun réponde dans les délais aux enquêtes lancées par la commission pédagogique, la première concernant l'âge d'entrée à l'école, la seconde, nécessaire à la poursuite des travaux de la commission « Point global sur la réforme ».

Les rapports sont alors adoptés à l'unanimité.

Protection de la nature. Sur proposition de la section de Neuchâtel, la SPN décide, à l'unanimité également, de demander son adhésion à la société faîtière pour la protection de la nature et des sites.

Coordination scolaire. Le président du CC fait un bref historique du besoin de coordination qui se fait sentir sur le plan romand, depuis... 1898. Ce long cheminement est maintenant en passe d'aboutir. La SPN, ainsi que la SPR ont toujours désiré être associés à tous les travaux. C'est maintenant chose possible, depuis la levée de l'embargo sur les travaux des diverses commissions de la CIRCE. Toutefois, il ne paraît pas opportun, vu l'état d'avancement des travaux, de briguer des mandats dans les sous-commissions en travail. La représentation des enseignants au sein de la commission faîtière de la CIRCE appartient à la SPR, en tant qu'entité romande, ou plus exactement à la conférence des présidents des associations romandes d'enseignants, mise sur pied par la SPR.

Membres honoraires. Sur proposition des sections, les membres qui prennent leur retraite et qui ont accompli plus de 25 ans de sociétariat sont proclamés membres honoraires SPN.

Ce sont : Mlle. Lily Vuille, Mlle Madeleine Béguin, Mme Anne-Marie Borel de Neuchâtel, Mme Léa Borel de Môtiers, Mlle Marguerite Leuba de Couvet, Mlle Geneviève Fallet de Saint-Martin, Mlle Georgette Brandt, Mlle Simone Jacot du Locle, M. André Vuille de La Chaux-de-Fonds. A tous ces collègues qui ont fidèlement œuvré dans l'école neuchâteloise et dans la SPN, vont les félicitations du CC et de tous les membres.

Remise du prix pédagogique. Le prix annuel de la SPN a été attribué cette année, on le sait, à notre ancien collègue Adolphe Ischer. Après que le président Zweicker eût retracé la féconde carrière de notre collègue : instituteur, directeur d'école, directeur des études pédagogiques, inspecteur scolaire, il fit valoir les titres que s'était acquis M. Ischer à la désignation unanime de la commission du prix pédagogique. Outre son activité dans le canton, le récipiendaire s'est fait connaître au loin par ses nombreuses publications scientifiques, par ses conférences de vulgarisation, par la passion qu'il a apportée à tout ce qu'il a entrepris.

M. Ischer, après avoir rendu hommage au premier bénéficiaire du prix, notre collègue Maurice Nicoulin, a remercié en termes émus, empreints de l'humour qui le caractérise, la SPN pour son geste. C'est ainsi qu'il a comparé sa carrière d'inspecteur, à celle d'un inspecteur de tramways, qui passe d'un véhicule à l'autre, sans avoir la possibilité de tenir les manettes... C'est toutefois, au cours de sa carrière d'instituteur de classe à tous ordres, puis de celle

de directeur des études pédagogiques qu'il a éprouvé le plus de joie.

« ... Surtout, ne croyez pas tout ce qu'on raconte de moi ! » conclura-t-il. L'assemblée salue le lauréat par une chaleureuse ovation.

Divers. Un collègue du district de Boudry s'inquiète du fait qu'une commune de ce district a refusé d'associer le corps enseignant à une commission d'étude pour la construction d'un collège.

D'autre part, le succès remporté par le cours de mathématiques modernes, si réjouissant soit-il, laisse percer une inquiétude. Ne va-t-on pas imposer à la totalité de la population scolaire l'acquisition de notions qui, finalement, ne seront vraiment profitables qu'à la minorité qui fréquentera le gymnase ? Ce collègue incite le CC à être vigilant.

Repas. Au cours du repas auquel avaient été conviés les invités, et plus particulièrement les nouveaux membres honoraires, les présidents de sections saisirent l'occasion de saluer leurs anciens et fidèles collègues en des termes chaleureux.

GB.

Dans les sections

District de Neuchâtel

Comité de section pour 1970

Président : François Bourquin

Vice-président et délégué au CC : Mme Roxan Marti

Caissier : Michel Girard

PV et joies annexes : Alain Thiébaud

Suppl. de la déléguée au CC, et joies annexes : Francis Houriet

Secr. corresp. : Michel Pfahler

Assesseurs : Mmes Yvonne Rollier et Marie-Jeanne Ecabert.

Extraits du rapport du président

L'année 1969 a été caractérisée par plusieurs consultations de tous les membres. Deux assemblées partielles, une assemblée générale extraordinaire ont permis d'examiner et de préparer l'action du comité sur plusieurs points spécifiques ou généraux.

C'est ainsi que les collègues du degré préprofessionnel se sont particulièrement souciés de l'introduction de la période de 45 min., avec pour corollaire l'établissement future de la semaine de 5 jours, des activités à option et de la conception des camps de ski de la ville de Neuchâtel. Le travail amorcé devra se poursuivre en 1970. Les collègues du degré moyen se sont préoccupés de l'effectif et de la composition des classes, dans le dessein d'obtenir et de répartir mieux un nombre suffisant de classes de développement et d'accueil pour les élèves étrangers. Une enquête a été faite parmi les collègues concernés. Malheureusement, on constate une assez grande différence entre les chiffres recueillis par l'enquête de la SPN et les demandes effectives signalées à la direction par la voie officielle. L'assemblée générale extraordinaire a étudié notamment la réorganisation des leçons de travaux manuels et des activités à options. Une commission, présidée par le collègue Roland Weil, a été chargée de mettre au point un projet de programme pour les 4^e et 5^e primaires et la 1^{re} MP. Ce rapport sera déposé au cours du 1^{er} trimestre de l'année 1970.

Sur les neuf propositions faites par la section à l'assemblée des délégués, six ont reçu un accueil favorable.

La section a en outre obtenu le droit d'être représentée auprès de la commission de coordination scolaire de l'Entre-deux-lacs, laquelle se préoccupe de la mise sur pied d'un centre bi ou multilatéral dans cette région.

Parmi les activités culturelles ou récréatives, un baptême

de l'air, une visite de Transair, un rallye automobile ont été organisés. Une soirée théâtrale, proposée aux membres de la section, en collaboration avec celle de Boudry, a réuni une cinquantaine de collègues. Le week-end à skis de Veysonnaz a attiré une quinzaine de sportifs.

Le comité de section a tenu sept séances au cours de l'année. Il a pris congé de Mme Marc Junod qui, depuis six ans a collaboré activement au travail du comité. La section lui est reconnaissante du dévouement, de la compétence qu'elle a mises au service de tous. Longue et heureuse retraite, Mme Junod !

Le président F. Bourquin conclut son rapport en assurant que le comité poursuivra sa tâche dans les domaines déjà cités, et mettra l'accent sur les problèmes fondamentaux suivants :

- a) recrutement ;
- b) participation aux commissions scolaires ;
- c) semaine de cinq jours.

Pour cela, il s'appuiera le plus souvent possible sur l'ensemble de la section.

GB.

Nature 70

Dès l'automne 1969, une commission « Nature 70 » était mise sur pied, avec l'appui du chef du DIP, en vue de définir la participation des écoles neuchâteloises à l'année européenne de la protection de la nature.

Brièvement résumés, les objectifs retenus par la commission sont les suivants :

1. Un secteur important sera reboisé avec l'aide des élèves, future forêt-témoin de cette année particulière.
2. Un concours nature pour tous les degrés de la scolarité obligatoire sera lancé en mai.
3. Une large documentation (films, conférences, livres, affiches...) sera fournie aux membres du corps enseignant.

4. 34 itinéraires de courses d'école pédestres seront proposés.
5. Des journées de nettoyage, en collaboration avec diverses sociétés cantonales, sont prévues.
6. M. Marc Burgat, instituteur, président de la commission, est libéré de son enseignement durant deux mois (mai-juin 1970) pour être mis à la disposition des classes (leçons : connaissance et protection de la nature).
7. De nouveaux portefeuilles « nature » seront publiés.

Ces objectifs généraux laissent au maître toute latitude d'organiser, sur le plan local, d'autres activités visant à mieux connaître et à protéger la nature (création de petites réserves scolaires — organisation de camps « nature » — reboisement locaux — sorties d'études dans le terrain, etc.). N'oublions pas qu'en définitive, la survie de l'homme dépend de celle de la nature. Il est urgent que nos élèves aussi, en prennent conscience.

M. Burgat.

Félicitations

Notre collègue Claude Robert, instituteur à La Chaux-de-Fonds, vient d'être élu par le Conseil général de cette ville à la fonction de conseiller communal.

Notre collègue qui enseigne depuis environ un quart de siècle aux environs, puis dans sa ville natale a manifesté tout au long de son activité un vif intérêt à la SPN. Il fut, au sein de l'association, un syndicaliste convaincu.

En dehors de son activité professionnelle, Claude Robert a participé activement à la vie politique de sa ville et du canton. Outre son mandat de conseiller général, il fait partie du Grand Conseil neuchâtelois.

Nous apportons à notre collègue, avec nos félicitations, nos vœux les meilleurs pour son activité.

GB.

divers

La Vallée de la jeunesse fait peau neuve

Qui ne se souvient pas de la Vallée de la jeunesse de l'Expo 1964, en particulier du jardin d'enfants Nestlé ? Ce remarquable aménagement a été sauvé. En effet, en 1966, la commune de Lausanne rachetait ces installations et les aménageaient pour un emploi rationnel.

Aujourd'hui, ce complexe est géré par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, et si le Jardin d'enfants, secteur le plus connu et le plus populaire, rempli parfaitement son rôle, d'autres secteurs sont aussi à la disposition de la jeunesse et de ceux qui s'en occupent. Mentionnons d'abord le « jardin » de circulation où, sous la direction du personnel de la Brigade scolaire, les enfants en général et les élèves des classes de l'agglomération lausannoise, en particulier, s'initient aux problèmes de circulation.

Le Petit-théâtre, encore non chauffable pour l'instant, permet de présenter aussi bien des représentations théâtrales que de la musique, du chant, des marionnettes, etc., spectacles s'adressant aux jeunes en matinée, aux moins jeunes en soirées. Mais ce théâtre, dans l'idée du sympathique animateur de la Vallée de la jeunesse, M. Bühler, est à la disposition de tous ceux qui désirent s'y produire. C'est dire qu'il est possible aux classes de l'utiliser.

Enfin, le Centre de formation est formé d'une grande salle d'une centaine de places, d'une galerie d'exposition, d'un dortoir de 24 places, de cuisines, de plusieurs ateliers.

Ce centre est donc polyvalent et permet d'accueillir pour un ou plusieurs jours les groupements, de jeunesse particulièrement, dont les travaux nécessitent un cadre particulier.

En 1969, pendant six mois environ, le Jardin d'enfants a accueilli plus de 12 000 enfants dont 1200 ont pris le repas de midi.

Le Petit-théâtre a fait 3700 entrées d'enfants et près de 1700 entrées d'adultes aux spectacles qui leur étaient réservés ; le Centre de formation a reçu 1425 personnes en groupes de 5 à 150 personnes, ainsi que 4 expositions (dont celle du « Crapaud à lunettes ») ont attiré près de 3000 visiteurs.

Toutefois, la Vallée de la jeunesse dispose encore de place dans ses différents secteurs. Un coup de téléphone à M. Henri Bühler (27 97 01) permettra à ceux qui s'intéressent à cette vallée de prendre directement contact.

PG.

Louez votre maison pendant les vacances à des instituteurs (2000) hollandais/anglais.

Event. échangeons ou louons.

E. Hinlopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction

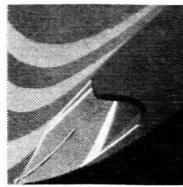
Séminaires d'été 6 au 18 juillet 1970

N° du cours	Thème	Responsable	6 lundi	7 mardi	8 mercredi	9 jeudi	10 vendredi	11 samedi	12 dimanche	13 lundi	14 mardi	15 mercredi	16 jeudi	17 vendredi	18 samedi
1.	Initiation à l'enseignement programmé	P. Antoine, INFA, Nancy													
2.	Travaux pratiques d'enseignement programmé pour adultes	G. Kunz, CO, Genève													
3.		P. Antoine, INFA, Nancy													
4.	Introduction à l'enseignement assisté par ordinateur	J.-P. Martinet, IBM, Lausanne													
5.	Enseignement assisté par ordinateur, perfect, travaux pratiques	G. Métraux, CRPP, Genève													
6.a	a) préséminaire, introduction	Ph. Frey, Neuchâtel													
6.b	b) séminaire TV d'enseignement	Ph. Frey, Neuchâtel													
7.	Pédagogie, technique et pratique du magnétophone	E. Excoffier, Genève													
8.	L'enseignement du cinéma	J. Jung, CO, Genève													
9.	Analyse des objectifs de l'enseignement	G. Métraux, CRPP, Genève													
10.	Création d'un matériel pédagogique pour l'emploi des moyens audio-visuels dans l'enseignement (à Lausanne)	L. Prébandier, sém. péd., Lausanne													
11.	Moyens d'évaluation dans l'enseignement	J. Cardinet, IPUN, Neuchâtel													
12.	Sensibilisation à la vie de groupes 1 semaine à Leysin + 4 samedis après-midi à Lausanne, les 30 mai, 12 septembre, 21 novembre 1970, 30 janvier 1971	J. Mesnil, lic. en psychologie, Genève													

**Pour tous renseignements,
veuillez vous adresser
au GRETI
2, Chemin des Allinges
1006 Lausanne**

STUDIUM GENERALE : Mercredi 15 juillet de 14 - 18 heures : L'enseignement par systèmes combinés.

L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!



Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich
Téléphone 051 / 917373



auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet

Pour vos imprimés une adresse



Corbaz s.a.
Montreux

Apprenez les langues où on les parle



L'anglais à Londres, Bournemouth, Torquay, Brighton, Dublin, Edimbourg. L'américain à East Lansing, USA.

Le français à Lausanne, Neuchâtel, Paris, Cap d'Ail, Amboise, Loches. L'italien à Florence, Turin.

L'espagnol à Barcelone, Madrid. L'allemand à Cologne, Zurich.

Renseignements et inscriptions:

Eurocentres, CH-8038 Zurich, Seestrasse 247, tél. 051 45 50 40,
1000 Lausanne, 12, passage St-François, tél. 021 22 47 45,
2000 Neuchâtel, 11, rue de l'Hôpital, tél. 038 4 15 75

EUROCENTRES

de la Fondation Centres européens Langues et Civilisations

Aucun souci...

La Caisse - maladie chrétienne - sociale m'en décharge

800 000 assurés

PAS DE JEUNESSE FORTE ET SAINTE
SANS LA PRATIQUE DU SPORT

ADRESSEZ-VOUS
AU
SPÉCIALISTE
Notre service de choix



SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

L'administration communale lausannoise

Direction des écoles

cherche

directeur d'école à la montagne

ayant une connaissance approfondie de la psychologie enfantine. Autorité naturelle, disponibilité, dynamisme, expérience en matière d'animation de loisirs. Avoir le sens de l'organisation et de l'intérêt pour la vie en communauté ainsi qu'une bonne résistance physique.

Logement de service à disposition. Permis de conduire.

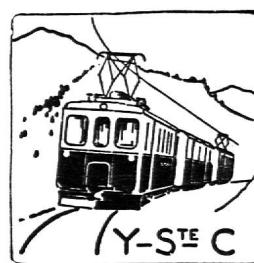
Offres à adresser à la Direction des écoles,
service des activités parascolaires,
Montbenon 6, 1002 Lausanne.

RESTAURANT DU RAISIN VILLENEUVE

Terrasse - Parc - Jardin ombragé
Sa grande salle au 1^{er} étage
Ses spécialités de poissons

Téléphone 60 10 15

Famille Ammeter



*La course d'école
idéale !*

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

KAFKA

Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

KAFKA
soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Mauvaises dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatisques - Règles douloureuses

A MM. les instituteurs de Fribourg

Le Service de publicité de l'«Educateur»

cherche personne désirant se créer un gain accessoire en faisant de

l'acquisition d'annonces

Travail indépendant, bien rétribué. Matériel de propagande à disposition.

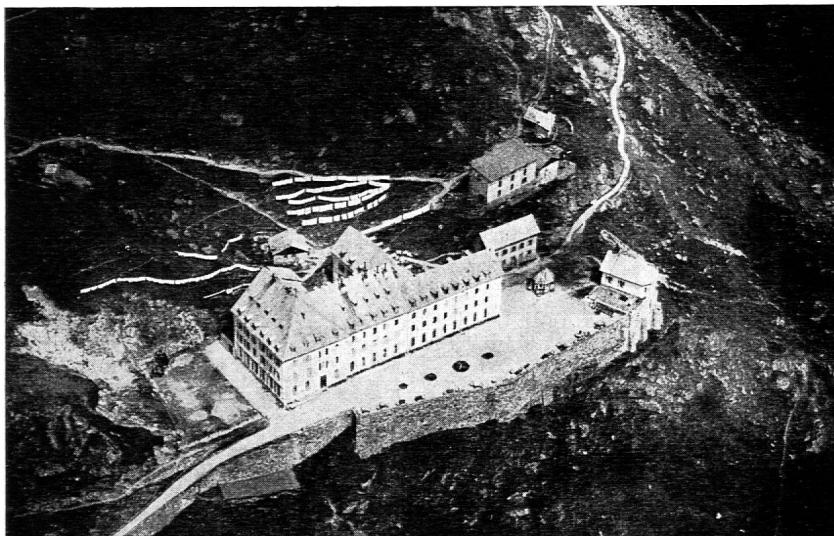
Pour renseignements et conditions, prière de s'adresser à l'**Imprimerie Corbaz S.A.**
(département publicité), 22, av. des Planches, 1820 Montreux. Tél. (021) 62 47 62.

Hôtel Jungfrau 2200 m

Point de départ pour l'Eggishorn 2927 m

60 lits 100 couchettes

Utilisez le téléphérique Fiesch-Kühboden (1^{er} tronçon) —
Eggishorn (sommet) !



SWISSAIR - PHOTO AG

Prix forfaitaire pour les écoles :

Souper (potage, risotto avec chipolata), thé, couche en dortoir, petit déjeuner complet	Fr. 8.—
Couche et petit déjeuner	Fr. 5.—
Potage	Fr. 1.—

Directrice :

**Madeleine Lüthi, Rosière 13,
1012 Lausanne.**
Tél. (021) 28 60 02.
Dès le 15 juin : (028) 8 11 03.

Prière de réserver suffisamment à l'avance. En cas de mauvais temps, la course peut être renvoyée par simple téléphone, la veille.